

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE145891003

Accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791), phase 1, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 2 245 722,54 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5772 (4 soumissionnaires).

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 18 juin 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 18 juin 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE145891003, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à la firme Cosoltec inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791), phase 1, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 2 245 722,54 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5772 (4 soumissionnaires).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE145891003

Accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791), phase 1, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 2 245 722,54 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5772 (4 soumissionnaires).

À sa séance du 27 mai 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1145891003. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 3 juin 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE145891003 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Cosoltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un ensemble de travaux visant la réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration et de la tour d'eau, phase 1, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, notamment :

- le remplacement de l'ensemble des portes et fenêtres;
- l'imperméabilisation des fondations;
- les travaux de réparations du béton et de la maçonnerie;
- les travaux d'électricité.

Les travaux de réfection se feront sur trois phases, de 2015 à 2017, pour éviter les travaux dans les conditions d'hiver et mieux gérer les imprévus.

Il est à noter que la surveillance se fera par les firmes Girard Coté Bérubé Dion architectes inc. (GCBD), Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK en

résidence qui seront, elles-mêmes, supervisées par les professionnels du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

L'usine Atwater est l'une des plus importantes usines de production d'eau potable en Amérique du Nord. Conjointement, avec l'usine Des Bailleurs, elles assurent 89 % des besoins en eau potable de l'agglomération de Montréal.

Des investissements importants sont actuellement mis en œuvre pour modifier l'ingénierie du procédé de l'usine de production d'eau potable Atwater et pour mener à bien des projets de protection et de mise aux normes. Ainsi, faisant suite aux travaux de protection déjà entrepris, les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration et de la tour d'eau sont rendus nécessaires. Notamment, la réfection d'enveloppe par la restauration des murs extérieurs en maçonnerie et le remplacement de l'ensemble de portes et fenêtres. D'autres travaux sont prévus tels que la réfection mineure des toitures en cuivre, la réfection de l'entrée avec un nouvel escalier ainsi que le remplacement d'autres éléments qui permettront d'assurer la pérennité et la mise en valeur du bâtiment.

Un appel d'offres public a été publié dans La Presse, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le SÉAO pendant 35 jours du 25 mars au 29 avril 2015, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les cent vingt jours de calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Deux addendas ont été émis le 20 et 23 avril 2015 et concernaient des questions techniques.

La réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration et de la tour du complexe Atwater s'inscrit dans le plan de protection et de mise aux normes des bâtiments de distribution de l'eau potable aux citoyens de l'agglomération.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 4 455 017,00 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à -2 316 233,62 \$ (-51,99 %). L'estimation des professionnels externes a été surévaluée. Leur estimation était basée sur des travaux similaires réalisés au cours de l'année 2014. Le différentiel entre leur estimation et le prix du plus bas soumissionnaire est causé notamment par une baisse des coûts par l'entrepreneur dans le chapitre 00 - Charges générales, le chapitre 1 - Clauses administratives, le chapitre 2 - Aménagement de l'emplacement et le chapitre 3 - Ouvrages en béton.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Les membres ont constaté la conformité du processus d'appel d'offres dans le présent dossier. Ils ont cependant manifesté leurs préoccupations quant au suivi et la coordination des travaux, considérant qu'il y a vraisemblablement plusieurs chantiers en cours en même temps à l'usine Atwater. Les membres considèrent d'ailleurs que, pour que les élus puissent avoir une vue d'ensemble de ces travaux, il serait pertinent que la section « Décisions antérieures » contienne la liste des contrats actuellement en cours de réalisation sur le site.

Ils ont, par ailleurs, observé que les prix des trois soumissionnaires étaient assez rapprochés alors que l'estimation réalisée par une firme externe était deux fois plus

élevé que les prix soumis. Cette situation est préoccupante et il conviendra que la Ville assure un suivi très serré du dossier notamment en ce qui a trait aux contingences.

De même, les membres ont réitéré l'importance d'évaluer le travail des professionnels externes en matière d'estimation.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE145891003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Commentaire

Compte tenu des caractéristiques et du contexte de ce dossier, les membres de la Commission invitent les élus responsables du comité exécutif à assurer un suivi serré de l'exécution de ce contrat.